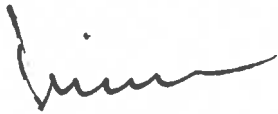


Certifié conforme
à l'original


AM INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
au capital de 768 200 euros
Siège social : 31 Rue Poussin
75016 PARIS
337 662 217 RCS PARIS

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2025

Le 16 juin 2025, à 14 heures, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en propre ou par mail.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Zyad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Zyad LIMAM et Madame Emmanuelle PONTIE, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence LIMOUSIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 45 699 actions, soit 59,5 % des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2024
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition



des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2024
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités;
- Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation au Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 1 500 000 euros, d'une ou plusieurs augmentations de capital social, immédiate ou à terme, en numéraire , par incorporation de réserves , primes d'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des associés ;
 - Date d'effet de délégation de compétence ;
 - Rapport complémentaire des délégations de compétence ;
 - Augmentation de capital de 25 640 € assortie d'une prime d'émission de 74 360 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société
 - Suppression du droit préférentiel de souscription
 - Conditions de l'augmentation de capital
 - Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 25 640 € assortie d'une prime d'émission de 74 360 €
 - Modification des statuts
 - Reconstitution des capitaux propres de la société suite à l'augmentation de capital de 25 640 € assortie d'une prime d'émission de 74 360 € et à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024
 - Pouvoir pour les formalités

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39. 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 130 329 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Le solde du report à nouveau après affectation sera de (839 371) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement tant les résolutions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et constaté que le capital était entièrement libéré, décide de déléguer au Président, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce toutes compétences pour décider, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée et dans la limite d'un plafond maximum de 1 500 000 euros d'une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés :

- par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires ;
- par majoration de la valeur nominale des actions ordinaires ou de préférence existantes ;

Dans ce cadre et sous ces limites, le Président disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire des délégations de compétence en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 2 du Code de commerce, les délégations de compétence générale consenties sous les résolutions qui précèdent, privent d'effet, à compter de ce jour, toutes les délégations antérieures ayant le même objet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et constatant que le capital social est intégralement libéré décide d'augmenter le capital social de 25 640 € pour le porter de 768 200 € à 793 840 € par émission de 2 564 actions nouvelles de 10 € assortie d'une prime d'émission de 29,001 € par actions soit une prime d'émission totale de 74360 €.

Les actions nouvelles ainsi créées seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront assimilées aux actions anciennes à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles devront être libérées lors de leur souscription par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président et suite à la renonciation du droit préférentiel de souscription des associés attribue le droit de souscrire les actions à Monsieur Ziad LIMAM demeurant 136 rue de La Tour 75016 PARIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

Monsieur Ziad LIMAM a souscrit à titre irréductible à 2 564 actions et libérer le montant exigible des souscriptions soit la somme de 25 640 euros assortie d'une prime d'émission de 74 360 € soit une somme totale de 100 000 € par compensation avec des créances détenues sur la société.

L'arrêté de compte courant a été certifié par Monsieur Moulay AMAZIRH, commissaire aux comptes désigné ponctuellement pour l'opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale au vu des pièces et documents présentés constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 25 640 euros assortie d'une prime d'émission de 74 360 € .

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital social comme suit :



ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme 793 840 euros divisé en 79 384 actions égales de valeur nominale de DIX euros (10 euros) chacune entièrement libérées, souscrites en totalité toutes de même catégorie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation de résultat de l'exercice 2024 et de la réalisation de l'augmentation de capital de 25 640 € assortie d'une prime d'émission de 74 370 euros réalisée ce jour les capitaux propres de la société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et de sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

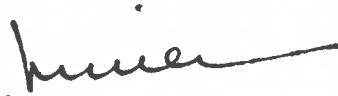
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

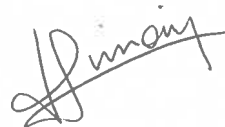
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Zyad LIMAM



La Secrétaire
Madame Laurence LIMOUSIN

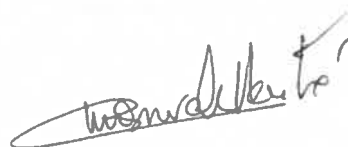


Les Scrutateurs

Monsieur Zyad LIMAM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LIMAM' with a long horizontal stroke extending to the right.

Madame Emmanuelle PONTIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuelle Pontie' with a large, stylized 'E' and a long horizontal stroke.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
AM INTERNATIONAL													31 RUE POUSSIN															
SIRET		3	3	7	6	6	2	2	1	7	0	0	0	3	9	75016 PARIS												
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D
---	-----	---	-----	--	-----------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:									
LA FIDUCIAIRE DU CHATEAU 11 Rue des Laitieres 94300 VINCENNES															
Tél:						Tél:									
OGA/OMGA		☐	Viseur conventionné		☐	(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:								Date:		Lieu	PARIS				
								Qualité et nom du signataire:							
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné														Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐												

N° 2065 bis
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

H	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS	(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
---	--	---

I	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)
---	---

Désignation de l'entreprise AM INTERNATIONAL ANNÉE 2024 ou exercice du 01012024
Adresse 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS au 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :					v. notice 1			
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	LIMAM Zyad Directeur Général/ rédaction				136 rue de la Tour 75016 PARIS			
2	PONTIE Emmanuelle Directrice adjointe rédaction				86 B Bd de la Tour Maubourg 75007 PARIS			
3	MEOMARTINI Isabella Directrice Artistique				94 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS			
4	LIMOUSIN Laurence Responsable Admin et financier				2 Rue du Port 78400 CHATOU			
5	LIMAM Zyad PRESIDENT				136 rue de la Tour 75016 PARIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	78 187			78 187				78 187
2	71 321			71 321				71 321
3	59 956			59 956				59 956
4	48 237			48 237				48 237
5	44 200			44 200				44 200
6								
7								
8								
9								
10								
**	301 901			301 901				301 901

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) 11	301 901	- de l'exercice 2024 11	130 329
- de l'exercice précédent 11	301 294	- de l'exercice précédent 11	4 252
Nom et qualité du signataire		A PARIS le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 31 RUE POUSSIN		75016 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 4	
		N-1 13 1 1 2 2 0 2 3	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		95 521 AG 94 425 1 096 2 292	
Fonds commercial (I) AH		605 223 AI 605 223 605 223	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		49 518 AU 48 224 1 293 1 103	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		200 CV 200 200	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		5 003 BE 5 003 5 003	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		755 465 BK 142 649 612 816 613 820	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		867 731 BY 80 265 787 466 520 380	
Autres créances (3) BZ		100 230 CA 100 230 80 302	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		2 195 CG 2 195 1 449	
Charges constatées d'avance (3)* CH		6 235 CI 6 235 5 841	
TOTAL (III) CJ		976 391 CK 80 265 896 126 607 972	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 731 856 IA 222 914 1 508 942 1 221 792	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	
(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks	
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.68...20.0.....)	DA	768 200	768 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	371 778	371 778
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	9 353	9 353
	Report à nouveau	DH	(969 700)	(973 952)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	130 329	4 252
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	309 959	179 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	168 373	200 013
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	103 112	103 273
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	692 983	570 316
	Dettes fiscales et sociales	DY	133 456	141 347
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 260	24 403
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	77 798	2 810
	TOTAL (IV)	EC	1 198 983	1 042 162
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 508 942	1 221 792
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 162 088	885 093
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	73 802	42 944

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD	31 812	FE	164 936	FF	196 748	150 571	
		FG	267 445	FH	958 378	FI	1 225 823	1 182 610	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	299 257	FK	1 123 314	FL	1 422 571	1 333 181	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 420	7 061	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 427 991	1 340 242
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	582 219	582 691	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 694	7 697	
	Salaires et traitements*					FY	483 248	501 733	
	Charges sociales (10)					FZ	183 214	199 058	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	2 789	9 153	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	34 269	30 527	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 292 434	1 330 859
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	135 557	9 383
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 228	5 131	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	5 228	5 131
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 228)	(5 131)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	130 329	4 252	

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 427 991	1 340 242	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 297 662	1 335 990	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	130 329	4 252	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *							HP	3 456	3 456	
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C G I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	34 247	29 350
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6			obligatoires	A9				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8			dont cotisations Madelin	A7				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)									HS		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise										AM INTERNATIONAL										Néant		*											
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations																					
										1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence								3													
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								CZ		D8								D9													
		TOTAL I																															
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								KD		700 744								KE													
		TOTAL II																		KF													
CORPORELLES		Terrains								KG		KH								KI													
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL																			
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO																			
				Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP		KQ		KR																			
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS		KT		KU																			
				Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		11 688		KW		KX																			
				Matériel de transport *				KY				KZ		LA																			
				Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		36 045		LC		LD		1 784																	
				Emballages récupérables et divers *				LE				LF		LG																			
				Immobilisations corporelles en cours								LH		LI								LJ											
				Avances et acomptes								LK		LL								LM											
				TOTAL III								LN		47 734								LO											
																						LP		1 784									
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M								8T											
				Autres participations								8U		200								8V											
Autres titres immobilisés								IP		5 003								IR															
Prêts et autres immobilisations financières								IT										IU															
TOTAL IV								LQ		5 203								LR															
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG		753 681								OH		OJ		1 784									
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence															
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice															
										1				2				3				4											
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								IN		CO				DQ				D7													
		TOTAL I																															
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								IO		LV				LW				700 744				IX				700 744					
		TOTAL II																															
CORPORELLES		Terrains								IP		LX				LY				LZ													
		Constructions		Sur sol propre				IQ				MA				MB				MC													
				Sur sol d'autrui				IR				MD				ME				MF													
				Inst. gales, agencs et am. des constructions				IS				MG				MH				MI													
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ				MK				ML													
				Inst. gales, agencs, aménagements divers				IU				MM				MN		11 688		MO		11 688											
				Matériel de transport				IV				MP				MQ				MR													
				Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS				MT		37 829		MU		37 829											
				Emballages récupérables et divers *				IX				MV				MW				MX													
				Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ				NA				NB											
				Avances et acomptes								NC		ND				NE				NF											
				TOTAL III								IY		NG				NH				49 518				NI				49 518			
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		OU				M7				OW											
				Autres participations								IO		OX				OY				200				OZ				200			
				Autres titres immobilisés								II		2B				2C				5 003				2D				5 003			
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E				2F								2G											
TOTAL IV								I3		NJ				NK				5 203				2H				5 203							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		OK				OL				755 465				OM				755 465					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	93 229	PF	1 196	PG		PH	94 424
TOTAL I		RK	93 229	RM	1 196	RN		RO	94 424
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 688	QE		QF		QG	11 688
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 943	QM	1 593	QN		QO	36 536
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	46 631	QV	1 593	QW		QX	48 225
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	139 860	QP	2 789	QQ		QR	142 649

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages recup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	OT	80 265	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	80 265	TY	TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	80 265	UB	UC
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	867 731		867 731					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	98 143		98 143					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	2 088		2 088					
	Charges constatées d'avance				VS	6 235		6 235					
	TOTAUX				VT	974 196	VU	974 196	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	73 802		73 802						
	à plus de 1 an à l'origine			VH	94 571		57 676		36 895				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	692 983		692 983						
Personnel et comptes rattachés				8C	62 259		62 259						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	46 996		46 996						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	19 031		19 031						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	5 170		5 170						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	103 112		103 112						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	23 260		23 260						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L	77 798		77 798						
TOTAUX				VV	1 198 983	VZ	1 162 088		36 895				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	62 498	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4													
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		130 329							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB									
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW						
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7					
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)								I8						
			{ - imposées au taux de 0 %								ZN						
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme								WN					
				{ - Plus-values soumises au régime des fusions								WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ					
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage													Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													Y3				
													WR				
													130 329				
TOTAL I														WS			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WT			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *															WU		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)															WV		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)												WH		
			{ - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)												WP		
			{ - imposées aux taux de 19 %												WW		
			{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures												XB		
			{ - imputées sur les déficits antérieurs												I6		
			{ - imputées sur les déficits antérieurs												WZ		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %														XA	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*														ZX	
		Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A										ZY	
		Produit net des actions et parts d'intérêts :														XD	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														XF	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*															XG	
	Majoration d'amortissement *															Y2	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Rurales Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT			Entreprises nouvelles 44 sexes		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5			NH	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA			XJ	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			XL		
						Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			XN	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)															XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Créance déduite par le report en arrière du déficit		ZI							Y3	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage															XN		
TOTAL II																XO	
III. RÉSULTAT FISCAL															XN		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II)		XI			130 329								XJ		
		{ déficit (II moins I)													XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL											130 329		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															XN		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							0								XO		

Désignation de l'entreprise : <u>AM INTERNATIONAL</u>	Néant ☐ *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 697 823
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	130 329
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	2 567 494
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 567 494

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 706
--	----	-------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(973 952)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	4 252			- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE				
					Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	(969 700)		Report à nouveau		ZG	(969 700)			
				TOTAL II				ZH	(969 700)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	178 286		185 521			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	59 093		67 244			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	39 362		36 691			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV	62 992		72 413			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	242 486		220 822			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	582 219		582 691			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS				9Z	6 694		7 697			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	6 694		7 697			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	96 524		116 198			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	55 657		38 416			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2024)*				OB	485 660					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12,8 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL	Néant ☒ *
--	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL				Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				YP	9		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 422 571		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	1 422 571		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	5 420		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	5 420		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				ON	181 508		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	353 030		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	34 269		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	568 807		
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	859 184		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	859 184		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 422 571	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX			
Période de référence		GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024		
Date de cessation				HR			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SI § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SI § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs							

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

15 364

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

52 833

Total des lignes P1 + P2

P5

3

Total des lignes P3 + P4

P6

68 197

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

KYAD HOLDING

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

22.53

Nb de parts ou actions

15 364

Adresse :

N°

44

Voie

Avenue Lamblin

Code postal

Commune

ABIDJAN

Pays

CI

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

LIMAM

Prénom(s)

ZYAD

Nom d'usage

% de détention

66.21

Nb de parts ou actions

45 151

Naissance :

Date

080463

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

136

Voie

Rue de La Tour

Code postal

75016

Commune

PARIS

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom de famille

FAKHOURY

Prénom(s)

CLYDE

Nom d'usage

% de détention

11.26

Nb de parts ou actions

7 682

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

25

Voie

25 BP 1805

Code postal

Commune

ABIDJAN

Pays

CI

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48610000 CHARGES CONSTAT_ES D'AVANCES			6 235.44
31/12/2024 EX CCA AU 31/12	6 235.44		
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR			48 425.94
31/12/2024 EX MP CONSEIL AMHS17	5 901.38		
31/12/2024 EX PROGRESS AMHS17	5 901.38		
31/12/2024 EX LIBRAIRIE STAR AM401-AM434		876.82	
31/12/2024 OD FAE ENSUTTE	37 500.00		
41812000 MLP FACT A ETABLIR			725.12
31/12/2024 EX MLP AMHS17	509.53		
31/12/2024 EX MLP AM459	196.49		
31/12/2024 EX MLP AM458	495.82		
31/12/2024 EX MLP AM457		121.50	
31/12/2024 EX MLP AM455	45.08		
31/12/2024 EX MLP AM454		0.20	
31/12/2024 EX MLP AM459	657.09		
31/12/2024 EX MLP AM458		847.79	
31/12/2024 EX MLP AM457		149.42	
31/12/2024 EX MLP AMHS17		35.20	
31/12/2024 EX MLP AMHS17		11.76	
31/12/2024 EX MLP AMHS17		13.02	
COMPTES DE PASSIF			
48710000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			75 000.00
31/12/2024 EX FCA AU 31/12		75 000.00	
48712000 CLIENTS ABTS A SERVIR			2 798.38
01/01/2024 AN S.A.N.		2 809.53	
02/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
03/01/2024 B2 IMS		39.00	
04/01/2024 B2 MEYER		69.00	
05/01/2024 B2 LANGE		69.00	
09/01/2024 B2 NICOLO		39.00	
10/01/2024 B2 ABONNEMENTS		49.00	
11/01/2024 B2 PRENAX		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 AD LANTE		49.00	
12/01/2024 B2 OTTO		49.00	
16/01/2024 B2 EBSCO		441.00	
16/01/2024 B2 EBSCO		234.00	
18/01/2024 B2 ABONNEMENTS		50.00	
22/01/2024 B2 PREMAX		49.00	
25/01/2024 B2 ABONNEMENTS		620.99	
26/01/2024 B2 ABONNEMENTS		49.00	
01/02/2024 B2 SGC BRON		29.00	
01/02/2024 B2 OTTO		98.00	
09/02/2024 B2 A2 PRESSE		39.00	
09/02/2024 B2 A2 PRESSE		39.00	
09/02/2024 B2 SCHULTHESS		39.00	
12/02/2024 B2 UNI-PRESSE		29.40	
12/02/2024 B2 UNI-PRESSE		23.40	
12/02/2024 B2 UNI-PRESSE		23.40	
13/02/2024 B2 UNIVERSITETT		49.00	
19/02/2024 B2 KUENZLER		69.00	
20/02/2024 B2 MUANA		29.00	
21/02/2024 B2 OTTO		49.00	
22/02/2024 B2 A2 PRESSE		39.00	
26/02/2024 B2 CASALINI		49.00	
27/02/2024 B2 EBSCO		49.00	
28/02/2024 B2 EBSCO		49.00	
29/02/2024 VA ABONNEMENTS SERVIS AM449	590.63		
01/03/2024 B2 PREMAX		49.00	
13/03/2024 B2 A2PRESS		39.00	
25/03/2024 B2 ABONNEMENT		49.00	
25/03/2024 B2 KADRY		39.00	
26/03/2024 B2 ABONNEMENT		39.00	
31/03/2024 VA ABONNEMENTS SERVIS AM450	561.15		
10/04/2024 B2 EBSCO		49.00	
11/04/2024 B2 VALLOIS		29.00	
16/04/2024 B2 CUMULUS		69.00	
29/04/2024 B2 ABONNEMENTS		49.00	
30/04/2024 B2 BIANCHI		39.00	
30/04/2024 VA ABONNEMENTS SERVIS AM451	552.17		
06/05/2024 B2 ABONNEMENTS		98.00	
07/05/2024 B2 UNI-PRESSE		29.40	
07/05/2024 B2 UNI-PRESSE		23.40	
07/05/2024 B2 ABONNEMENTS		531.99	
13/05/2024 B2 A2 PRESSE		39.00	
27/05/2024 B2 ABONNEMENTS		39.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires			Débit	Crédit	Montant
31/05/2024	B2	EBS CO		49.00	
31/05/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM452	562.40		
10/06/2024	B2	EBS CO		39.00	
12/06/2024	B2	ABONNEMENTS		49.00	
13/06/2024	B2	ABONNEMENTS		39.00	
17/06/2024	B2	ABONNEMENTS		39.00	
19/06/2024	B2	EBS CO		49.00	
19/06/2024	B2	OTTO		49.00	
20/06/2024	B1	ABONNEMENTS		273.00	
24/06/2024	B2	UNI-PRESSE		23.40	
30/06/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM453	564.12		
08/07/2024	B2	ABONNEMENTS		39.00	
12/07/2024	B2	ABONNEMENTS		78.00	
12/07/2024	B2	ABONNEMENTS		39.00	
17/07/2024	B2	OTTO		49.00	
29/07/2024	B2	AMALIVRE		49.00	
31/07/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM454	578.28		
02/08/2024	B2	EBS CO		39.00	
14/08/2024	B2	OTTO		49.00	
19/08/2024	B2	ASNA		29.00	
22/08/2024	B2	SZLIWKA		49.00	
27/08/2024	B2	ABONNEMENTS		49.00	
30/08/2024	B2	EBS CO		78.00	
31/08/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM455	585.39		
06/09/2024	B2	PRENAX		136.00	
11/09/2024	B2	AMALIVRE		49.00	
25/09/2024	B2	UNI-PRESSE		29.40	
11/10/2024	B2	LECTASERVICE		49.00	
16/10/2024	B2	ABONNEMENTS		58.00	
17/10/2024	B2	A2 PRESSE		39.00	
19/10/2024	B2	DUSSIN		29.00	
22/10/2024	B2	AMALIVRE		49.00	
31/10/2024	B2	IMS		39.00	
31/10/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM457	590.75		
04/11/2024	B2	ABONNEMENTS		39.00	
04/11/2024	B2	EBS CO		49.00	
11/11/2024	B2	MARCOS		39.00	
20/11/2024	B2	ABONNEMENTS		175.00	
25/11/2024	B2	ABONNEMENTS		39.00	
30/11/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM458	562.15		
06/12/2024	B2	MANAGEMENTBOEK		39.00	
17/12/2024	B2	CUMULUS		69.00	
31/12/2024	VA	ABONNEMENTS SERVIS AM459	545.21		
31/12/2024	BIL	AJUST ABONNEMENTS 2024		0.32	
31/12/2024	VA	ABONNEMENTS DIGITAL 2024	710.00		
40811000 FOURN. FACT. NON PARV. FRS					58 148.82
31/12/2024	EX	YENIA 01/12-31/12		74.58	
31/12/2024	EX	DEPOT DES COMPTES 2024		44.62	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/12/2024 EX AFP F.245422		559.00	
31/12/2024 EX AFP F.245423		523.30	
31/12/2024 EX AGUESSEAU 12/24		468.00	
31/12/2024 EX ALAMY F.IY05099401		106.00	
31/12/2024 EX DHL F.CDG003535877		65.92	
31/12/2024 EX DHL F.CDG003557958		366.88	
31/12/2024 EX DRT CONSEIL 2024		1 920.00	
31/12/2024 EX ISSAM ZEJLY F.AM040225		400.00	
31/12/2024 EX DESTINATION MEDIA AMHS17		960.00	
31/12/2024 EX MAURIAL AMHS17		2 409.55	
31/12/2024 EX AFP F.245421		222.40	
31/12/2024 EX MP CONSEIL AMHS17		6 280.00	
31/12/2024 EX OPPER SERVICES AMHS17		320.02	
31/12/2024 EX ILD F.2250087		14 792.20	
31/12/2024 EX LA POSTE 12/24		242.88	
31/12/2024 EX LA POSTE 12/24		232.13	
31/12/2024 EX MARTIN F.FPHM2025001		1 800.00	
31/12/2024 EX MYOP F.FAC-2024410		282.70	
31/12/2024 EX MYOP F.FAC-2024413		771.10	
31/12/2024 EX ORANGE 12/24		144.19	
31/12/2024 EX PHOTOS 2024		10 904.52	
31/12/2024 EX PARIS MATCH F.25010039		880.00	
31/12/2024 EX PHOTONONSTOP F.25/10972		165.00	
31/12/2024 EX SFR 24/12-31/12		9.54	
31/12/2024 EX UPPERLINK 12/24		200.52	
31/12/2024 EX AC-FI 2024		6 000.00	
31/12/2024 EX CIC 12/24		74.41	
31/12/2024 EX CIC 12/24		33.39	
31/12/2024 EX CTC 4T24		799.97	
31/12/2024 EX CTC 4T24		16.00	
31/12/2024 EX PROGRESS AMHS17		6 080.00	
42820000 PERS. CONGES A PAYER			3 705.70
31/12/2024 EX CONGES PAYES AU 31/12		3 705.70	
42860000 PERS. COMMISSIONS A PAYER			17 024.14
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	*	18 914.63	
31/12/2017 AN CAMWATER E16032		600.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018	*	32 895.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	6 990.19 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	13 033.87 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	1 242.84 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	1 210.44 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		360.00	
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	6 602.12 *		
31/12/2020 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	14 414.69 *		
31/12/2020 AN REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	4 157.74		
31/12/2022 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2022		3 900.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires			Débit	Crédit	Montant
31/12/2024	EX	MAIRIE DE TREICHVILLE E24026		480.00	
31/12/2024	EX	CCI-CI E24027		540.00	
31/12/2024	EX	SIFCA E24028		540.00	
31/12/2024	EX	AGENCE EMPLOI JEUNES		270.00	
31/12/2024	EX	ANAH E23023		300.00	
31/12/2024	EX	CEPICI E23029		300.00	
31/12/2024	EX	NIGERIA AM24006		2 400.00	
31/12/2024	EX	IDT E24008		360.00	
31/12/2024	EX	LUXE & LOGISTIQUE E24013		356.40	
31/12/2024	EX	CEPICI E24014		360.00	
31/12/2024	EX	AGL E24015		480.00	
31/12/2024	EX	ABIDJAN TERMINAL E24016		300.00	
31/12/2024	EX	PORT AUTONOME ABIDJAN E24019		300.00	
31/12/2024	EX	ANAH E24022		300.00	
31/12/2024	EX	ADENKA E24024		240.00	
31/12/2024	EX	AICI E24025		480.00	
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER					8 342.60
31/12/2017	AN	PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 7 565.85	
31/12/2017	AN	CAMWATER E16032		240.00	
30/04/2018	AN	PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 13 158.00	
31/05/2018	AN	PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	2 796.07	*	
31/12/2018	AN	PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	5 213.55	*	
31/12/2019	AN	PRESIDENCE CAMEROUN 2017	497.14	*	
31/12/2019	AN	PRESIDENCE CAMEROUN 2018	484.17	*	
31/12/2019	AN	ANPE MALI E19023		144.00	
31/12/2020	AN	PRESIDENCE CAMEROUN 2017	2 640.85	*	
31/12/2020	AN	PRESIDENCE CAMEROUN 2018	5 765.87	*	
31/12/2020	AN	REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	1 663.10		
31/12/2022	AN	PRESIDENCE CAMEROUN 2022		1 560.00	
31/12/2024	EX	CHARGES S/CP AU 31/12		1 532.94	
31/12/2024	EX	MAIRIE DE TREICHVILLE E24026		192.00	
31/12/2024	EX	CCI-CI E24027		216.00	
31/12/2024	EX	SIFCA E24028		216.00	
31/12/2024	EX	AGENCE EMPLOI JEUNES		108.00	
31/12/2024	EX	ANAH E23023		120.00	
31/12/2024	EX	CEPICI E23029		120.00	
31/12/2024	EX	NIGERIA AM24006		960.00	
31/12/2024	EX	IDT E24008		144.00	
31/12/2024	EX	LUXE & LOGISTIQUE E24013		142.56	
31/12/2024	EX	CEPICI E24014		144.00	
31/12/2024	EX	AGL E24015		192.00	
31/12/2024	EX	ABIDJAN TERMINAL E24016		120.00	
31/12/2024	EX	PORT AUTONOME ABIDJAN E24019		120.00	
31/12/2024	EX	ANAH E24022		120.00	
31/12/2024	EX	ADENKA E24024		96.00	
31/12/2024	EX	AICI E24025		192.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
43861000 TAXE APPRENTISSAGE				374.00
31/12/2024 EX TA ECOLES 2024			374.00	
43863000 FORMATION CONTINUE				120.00
31/12/2024 EX AFDAS 2024			120.00	

